



COMMUNIQUE DE PRESSE

UNSEN - CGT Educ'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 MONTREUIL cedex

Mel : unsen@ferc.cgt.fr - Site : www.unsen.cgt.fr

Contact Presse : Matthieu Brabant - 06 77 81 34 83

Les mauvais comptes de la formation des enseignants

La Cour des Comptes vient de rendre un rapport très critique sur la réforme de la formation initiale et du recrutement des enseignants et CPE.

Pour commencer, la Cour note que la réforme a permis la suppression de 9 567 emplois (en équivalent temps plein), soit une économie de 707 millions d'euros en 2011. Néanmoins, elle relève que les mesures (décalage de la grille indiciaire de début de carrière, bourses au mérite...) pour tenter de rattraper les dégâts occasionnés par cette réforme ont minoré ces économies. Au fond elle dénonce surtout le gâchis énorme que constitue le taux d'échec aux concours enseignants au regard des formations dispensées et préconise donc l'organisation des concours avant ou au début des masters.

Le rapport précise encore que 70 % des enseignants recrutés n'avaient aucune expérience de l'enseignement, alors qu'ils ont été placés directement à temps plein sans "attention suffisante". Au demeurant le rapport estime que "ce nouveau dispositif a été engagé pour pouvoir tirer parti le plus rapidement possible des économies d'emplois qu'il permettait".

De plus, il pointe un nombre non négligeable de stagiaires affectés sur plusieurs établissements ou auxquels on a imposé des heures supplémentaires, alourdissant d'autant une situation déjà difficilement gérable.

Concernant les tuteurs, le rapport note qu'un quart des tuteurs n'est pas dans le même établissement que le stagiaire. Il précise même que le "ministère ne s'est pas doté d'instruments précis permettant de s'assurer de l'efficacité du tutorat". Pour une "formation" centrée justement sur le tutorat, c'est un peu dommage...

Le rapport dénonce enfin une conséquence prévisible de la réforme : "le vivier de candidats s'est réduit de plus de 50 000 inscrits, soit une baisse des inscriptions d'un tiers sur une seule année".

Or plutôt que de s'inspirer de ces remarques, le gouvernement persiste en faisant voter une loi qui supprime définitivement les IUFM et fait entrer la formation des enseignants dans le domaine privé et la concurrence.

La CGT Educ'action réitère son opposition totale à cette réforme et rappelle qu'elle défend l'idée d'un concours niveau licence, avec une formation rémunérée de deux ans et débouchant sur un Master.

Montreuil, le 15 février 2012